



COMPRENDRE
MA FACTURE
ET INFOS
UTILES

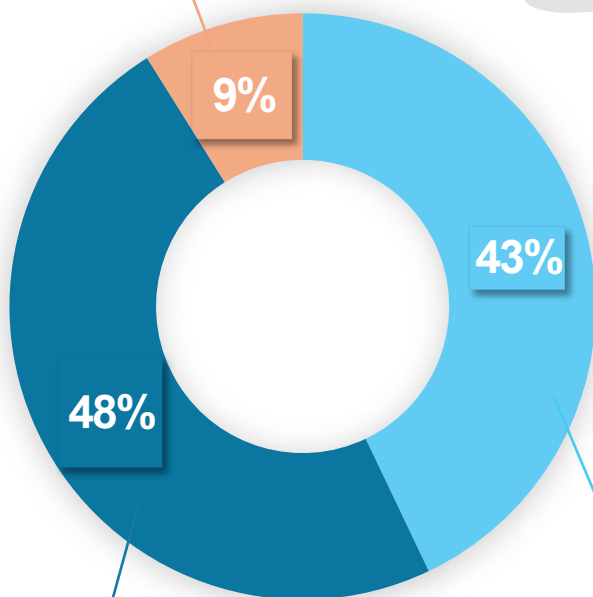
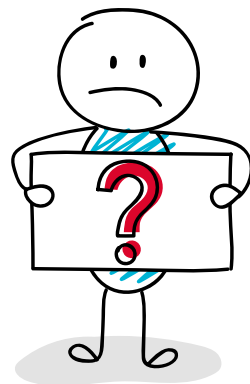


NOUVEAU !

À compter
de 2026,
votre
facture
change

QU'EST-CE QUE JE PAIE DANS MA FACTURE D'EAU ?

Les prélèvements
des organismes publics



**La collecte
et le traitement des eaux usées**

**La distribution
de l'eau**

IMPORTANT : les compteurs d'eau doivent être relevés **PHYSIQUEMENT** par un agent du service tous les ans, ou maximum tous les deux ans.

Ouvrir son robinet à un coût !

Le service de l'Eau assure les opérations de captage, de traitement, de stockage, de contrôle et de distribution de l'eau, ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées. D'un territoire à l'autre, le prix de l'eau peut varier, car il tient compte d'un contexte local (qualité de la ressources, nombre d'usagers desservis, complexité, longueur des réseaux et investissements réalisés).

Trois rubriques distinctes doivent apparaître sur votre facture d'eau, conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées :

- **La distribution de l'eau** (pour **43%** du montant de votre facture)
- **La collecte et le traitement des eaux usées** (pour **48%** du montant de votre facture)
- **Les organismes publics** (pour **9%** du montant de votre facture)

1. Redevances EAU POTABLE

Il s'agit là des redevances qui alimentent le Budget de l'Eau potable. **Le budget** de l'eau potable **doit s'équilibrer avec les seules recettes du service** sur le principe de " l'eau paie l'eau ", avec une **partie fixe** et une **partie liée à la consommation d'eau** :

- Un **abonnement** à l'eau potable = part fixe
- Une **location du compteur**, qui comprend le coût de l'entretien et de son renouvellement = part fixe
- Une **consommation d'eau**, dont le prix est fixé au m³, selon des **tranches de consommation** = part variable (*voir p.7*)
- Des **frais d'ouverture de contrat**. Ces frais correspondent au traitement administratif du contrat (accès/résiliation/facturation), et aux **frais complémentaires** relatifs à la **mise en service du branchement** (ouverture/fermeture).
- Une **TVA** applicable à 5.5 %

Redevance facturée	Période		Prix unitaire	Montant HT	Taux	TVA	TTC
EAU POTABLE							
Abonnement eau	du 30/11/2025 au 31/12/2025	0.09 An	91,299 €	8,22 €	5,5 %	0,45 €	8,67 €
Abonnement eau	du 31/12/2025 au 31/05/2026	0.41 An	95,319 €	39,08 €	5,5 %	2,15 €	41,23 €
Location compteur	du 30/11/2025 au 31/12/2025	0.09 An	18,655 €	1,68 €	5,5 %	0,09 €	1,77 €
Location compteur	du 31/12/2025 au 31/05/2026	0.41 An	19,289 €	7,91 €	5,5 %	0,44 €	8,35 €
Consommation eau à partir de 181 m3	du 14/10/2025 au 31/12/2025	41 m3	1,561 €	64,00 €	5,5 %	3,52 €	67,52 €
Consommation eau jusqu'à 90 m3	du 01/01/2026 au 31/05/2026	79 m3	1,415 €	111,79 €	5,5 %	6,15 €	117,94 €
Total				232,68 €		12,80 €	245,48 €

2. Redevances ASSAINISSEMENT

Il s'agit là des redevances qui alimentent le **Budget de l'assainissement**. Ce budget doit également **s'équilibrer avec les seules recettes du service**, avec une **partie fixe** et une **partie liée au volume d'eau consommé et assaini** :

- Un **abonnement** à l'assainissement = part fixe
- Une consommation assainissement, dont le prix est fixé au m³ d'eau consommé, selon des **tranches de consommation** = part variable

ASSAINISSEMENT								
Abonnement assainissement	du 30/11/2025 au 31/12/2025	0,09 An	116,008 €	10,44 €	0,0 %	0,00 €	10,44 €	
Abonnement assainissement	du 31/12/2025 au 31/05/2026	0,41 An	121,161 €	49,68 €	0,0 %	0,00 €	49,68 €	
Consommation assainissement à partir de 181 m3	du 14/10/2025 au 31/12/2025	41 m3	1,647 €	67,53 €	0,0 %	0,00 €	67,53 €	
Consommation assainissement jusqu'à 50 m3	du 01/01/2026 au 31/05/2026	79 m3	1,496 €	118,18 €	0,0 %	0,00 €	118,18 €	
Total				245,83 €		0,00 €	245,83 €	

3. Redevances des ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau)

Les Agences de l'Eau sont des **établissements publics du Ministère de l'Environnement** dédiées à la préservation de l'eau. Elles perçoivent l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers. Il y a six établissements en France.

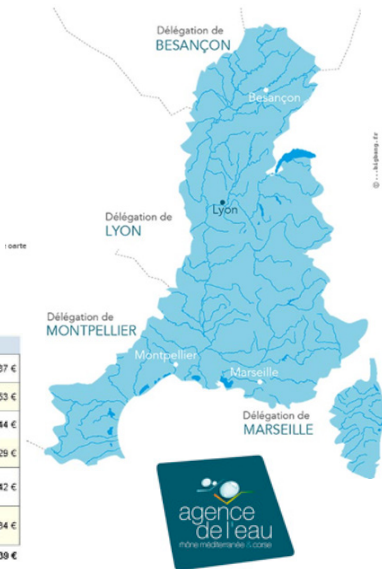
L'agglomération est rattachée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

L'assiette des redevances est liée au volume d'eau consommé par les abonnés. **Le tarif applicable est celui voté par l'Agence de l'Eau**, pour l'année de la facturation.

Quatre taxes sont prélevées au titre de l'Agence de l'eau sur votre facture :

- Redevance pour consommation d'eau potable
- La taxe de performance des réseaux d'eau potable
- La taxe de performance des réseaux d'assainissement collectifs
- La taxe sur la préservation de la ressource

ORGANISMES PUBLICS									
Redevance consommation d'eau potable (agence de l'eau)	du 14/10/2025 au 31/05/2026	120 m3	0,38 €	46,80 €	5,5 %	2,57 €	49,37 €		
Prélèvement ressource/Prélèvement (agence de l'eau)	du 14/10/2025 au 31/05/2026	120 m3	0,02 €	2,40 €	5,5 %	0,13 €	2,53 €		
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	du 14/10/2025 au 31/12/2025	42 m3	0,01 €	0,42 €	5,5 %	0,02 €	0,44 €		
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	du 01/01/2026 au 31/05/2026	78 m3	0,04 €	3,12 €	5,5 %	0,17 €	3,29 €		
Performance des réseaux d'assainissement collectif (agence de l'eau)	du 14/10/2025 au 31/12/2025	42 m3	0,01 €	0,42 €	0,0 %	0,00 €	0,42 €		
Performance des réseaux d'assainissement collectif (agence de l'eau)	du 01/01/2026 au 31/05/2026	78 m3	0,03 €	2,34 €	0,0 %	0,00 €	2,34 €		
Total				55,50 €		2,89 €	58,39 €		



➤ GÉNÉRALISATION DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Le service de l'eau et de l'assainissement franchit une première étape !

À compter de 2026, la facturation électronique remplacera progressivement les factures d'eau au format papier traditionnel.

Ce nouveau dispositif repose sur **l'émission** et la **réception** de **factures numériques**. Chaque facture intégrera des données structurées ainsi que des mentions obligatoires communes à l'ensemble des organismes publics.

Ainsi, la présentation de vos factures évolue. Dorénavant, votre facture d'eau sera composée :

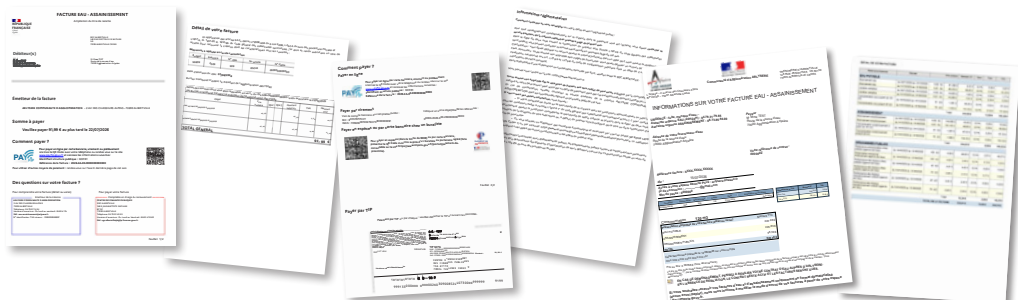
- de **quatre pages standardisées**, regroupant les mentions réglementaires obligatoires devant figurer sur toutes les factures ;

- d'une ou plusieurs **pages complémentaires**, présentant les informations spécifiques au service de l'eau. Ces pages reprendront l'essentiel de votre facture actuelle dans une version simplifiée en **format pdf**.

Vous pourrez recevoir votre facture en version papier, ou en version numérique sur votre espace abonné Arlysère, ou sur votre espace " impots.gouv.fr " pour les abonnés non mensualisés.

Si vous êtes mensualisé,
vous n'êtes pas concerné par cette évolution.

**La facture de fin de cycle reste disponible
UNIQUEMENT sur votre espace abonné.**



COMPRENDRE LE DÉTAIL DE MA FACTURE D'EAU

1. Recto de ma facture

Une présentation **SIMPLIFIÉE**, avec le montant total dû pour la part eau potable, la part assainissement et la part Agence de l'Eau.

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE

Indicateur facturé	Période	Prix unitaire	Montant HT	Taux	TVA	TTC
EAU POTABLE						
Abonnement eau	du 31/12/2023 au 31/12/2023	0,00 An	91,296 €	0,22 %	0,45 €	89,74 €
Abonnement eau	du 31/12/2023 au 31/12/2023	0,41 An	90,319 €	38,88 %	0,55 %	49,23 €
Location compteur	du 31/12/2023 au 31/12/2023	0,00 An	18,653 €	1,88 %	0,55 %	1,77 €
Location compteur	du 31/12/2023 au 31/12/2023	0,41 An	10,386 €	2,37 %	0,55 %	5,26 €
Consommation eau (hors 1er m3)	du 1/1/2024 au 31/12/2023	41 m3	1,561 €	44,00 %	0,55 %	3,21 €
Consommation eau (hors 1er m3)	du 01/01/2024 au 31/12/2023	79 m3	1,415 €	111,79 %	0,55 %	117,82 €
			Total	232,88 €	12,88 €	245,76 €
ASSAINISSEMENT						
Abonnement assainissement	du 31/12/2023 au 31/12/2023	0,00 An	116,088 €	10,88 %	0,55 %	10,48 €
Abonnement assainissement	du 31/12/2023 au 31/12/2023	0,41 An	121,181 €	48,88 %	0,55 %	48,88 €
Consommation assainissement à partir de 1er m3	du 1/1/2024 au 31/12/2023	41 m3	1,647 €	67,33 %	0,55 %	67,33 €
Consommation assainissement (hors 1er m3)	du 01/01/2024 au 31/12/2023	79 m3	1,408 €	118,18 %	0,55 %	118,18 €
			Total	346,81 €	6,98 €	353,80 €
ORGANISMES PUBLICS						
Relevé de consommation (hors potable) (agence de l'eau)	du 1/1/2024 au 31/12/2023	120 m3	0,38 €	48,88 %	0,55 %	2,37 €
Relevé de consommation (hors potable) (agence de l'eau)	du 1/1/2024 au 31/12/2023	120 m3	0,02 €	2,40 %	0,55 %	0,13 €
Performance des réseaux (hors potable) (agence de l'eau)	du 1/1/2024 au 31/12/2023	42 m3	0,01 €	0,42 %	0,55 %	0,02 €
Performance des réseaux (hors potable) (agence de l'eau)	du 01/01/2024 au 31/12/2023	79 m3	0,04 €	3,12 %	0,55 %	0,17 €
Performance des réseaux (hors potable) (agence de l'eau)	du 01/01/2024 au 31/12/2023	42 m3	0,01 €	0,42 %	0,55 %	0,02 €
Performance des réseaux (hors potable) (agence de l'eau)	du 01/01/2024 au 31/12/2023	79 m3	0,03 €	2,34 %	0,55 %	0,13 €
			Total	56,94 €	2,89 €	59,83 €
			TOTAL DE LA FACTURE	536,61 €	19,88 €	556,49 €

2. Verso de ma facture

Une présentation **DÉTAILLÉE**, des parts abonnement, location compteur et consommations pour l'eau potable, l'assainissement et l'Agence de l'Eau.

et les 4 pages réglementaires

FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT

REPUBLICAIN FRANÇAIS
Département de la Seine-Saint-Denis
Mairie de Saint-Denis
Département de la Seine-Saint-Denis
Mairie de Saint-Denis
Département de la Seine-Saint-Denis
Mairie de Saint-Denis

Émetteur de la facture
Avertisseur commandé et abonnement - 12 rue des Chasseurs d'Alsace - 93000 ALBERTVILLE

Somme à payer
Veuillez payer 91,89 € au plus tard le 20/07/2024

Comment payer ?
Par virement bancaire
Par chèque
Par carte bancaire

Des questions sur votre facture ?
Pour plus d'informations
Pour contacter le service client
Pour contacter le service client

Détail de votre facture

Indicateur facturé	Période	Prix unitaire	Montant HT	Taux	TVA	TTC
Abonnement eau	du 31/12/2023 au 31/12/2023	0,00 An	91,296 €	0,22 %	0,45 €	89,74 €
Abonnement eau	du 31/12/2023 au 31/12/2023	0,41 An	90,319 €	38,88 %	0,55 %	49,23 €
Location compteur	du 31/12/2023 au 31/12/2023	0,00 An	18,653 €	1,88 %	0,55 %	1,77 €
Location compteur	du 31/12/2023 au 31/12/2023	0,41 An	10,386 €	2,37 %	0,55 %	5,26 €
Consommation eau (hors 1er m3)	du 1/1/2024 au 31/12/2023	41 m3	1,561 €	44,00 %	0,55 %	3,21 €
Consommation eau (hors 1er m3)	du 01/01/2024 au 31/12/2023	79 m3	1,415 €	111,79 %	0,55 %	117,82 €
			Total	232,88 €	12,88 €	245,76 €

Comment payer ?
Par virement bancaire
Par chèque
Par carte bancaire

Informations réglementaires
Pour plus d'informations
Pour contacter le service client
Pour contacter le service client

Payer par TIP
Payer par TIP
Payer par TIP

Payer par TIP
Payer par TIP
Payer par TIP

Recto de ma facture

UNE PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE



L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alps
BP 20109 – 73207 Albertville Cedex



Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE

TRESORERIE D'ALBERTVILLE
148 RUE JB MATHIAS CS 60139
73208 ALBERTVILLE CEDEX

L'adresse de mon
compteur d'eau

INFORMATIONS SUR VOTRE FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT

URGENCE : fuite, manque d'eau...
Astreinte urgence EAU (24H/24H) : 04.79.31.79.85
Astreinte urgence ASSAINISSEMENT : 06.73.85.94.00

Adresse de votre fournisseur d'eau
Route de la source d'eau
73000 Agglomération Arlysère

Payeur
M. Mme TEST
Route de la source d'eau
73000 Agglomération Arlysère

L'adresse de mon
domicile/facturation
(le payeur)

Mes références de
contrat

Votre référence de contrat :
000000Z

Référence facture : XXXX-XXXX-XXXX

du : 15/07/2026

Accès à votre espace Abonné Privé : arlysere.phaseo.fr
ID de connexion :@gmail.com
Mot de passe : 0000000

Mon numéro de
compteur

Compteur	Ancien index	Nouvel index	Conso	Date	Information sur le relevé
H00UA00000	835	955	120	31/05/2026	Estimation

Présentation de la TVA	MONTANT HT	TVA
Somme TVA	248,59 €	0,00 €
TVA à 5,5%	285,42 €	15,69 €

Ma consommation
en m³

Consommation 120 m³

Présentation simplifiée de votre facture (détail au verso)	Montant TTC
EAU POTABLE	245,48 €
ASSAINISSEMENT	245,83 €
ORGANISMES PUBLICS	58,39 €
TOTAL	549,70 €

Le prix total
qui est la synthèse
des différentes
parts* :

Cette facture sera prélevée le 14/08/2026 sur votre compte
FR76 3000 XXXX XXXX XXXX XXXX 187

Prix au litre: 0.00358 € (hors abonnement)

Le prix du litre d'eau toutes taxes comprises, obtenu en divisant le montant global toutes taxes comprises de la facture auquel il est retranché le coût de l'abonnement mentionné au 1^{er}, par le nombre de litres consommés. Ce prix est indiqué en euros suivi de cinq chiffres après la virgule et accompagné de la mention "(hors abonnement)".

 EN CAS DE DEMENAGEMENT, PENSEZ A RESILIER VOTRE CONTRAT D'EAU AUPRES D'ARLYSÈRE.
EN L'ABSENCE DE RESILIATION, LE CONTRAT RESTE ACTIF ET LES FACTURES SERONT DUES.

Si vous souhaitez recevoir vos factures d'eau et d'assainissement uniquement en format dématérialisé (aucun envoi papier), nous vous invitons à modifier le mode d'envoi de vos factures à partir de votre espace <http://impots.gouv.fr>.

- ↳ L'eau
- ↳ L'assainissement
- ↳ L'Agence de l'eau
(*voir p.2)



UNE PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES TARIFS, DES PÉRIODES ET DES CONSOMMATIONS

DETAIL DE VOTRE FACTURE

Redevance facturée	Période		Prix unitaire	Montant HT	Taux	TVA	TTC
EAU POTABLE							
Abonnement eau	du 30/11/2025 au 31/12/2025	0,09 An	91,299 €	8,22 €	5,5 %	0,45 €	8,67 €
Abonnement eau	du 31/12/2025 au 31/05/2026	0,41 An	95,319 €	39,08 €	5,5 %	2,15 €	41,23 €
Location compteur	du 30/11/2025 au 31/12/2025	0,09 An	18,655 €	1,68 €	5,5 %	0,09 €	1,77 €
Location compteur	du 31/12/2025 au 31/05/2026	0,41 An	19,289 €	7,91 €	5,5 %	0,44 €	8,35 €
Consommation eau à partir de 181 m3	du 14/10/2025 au 31/12/2025	41 m3	1,561 €	64,00 €	5,5 %	3,52 €	67,52 €
Consommation eau jusqu'à 90 m3	du 01/01/2026 au 31/05/2026	79 m3	1,415 €	111,79 €	5,5 %	6,15 €	117,94 €
Total				232,68 €		12,80 €	245,48 €

Le détail pour la part eau potable
(abonnement/consommation/location de compteur)

ASSAINISSEMENT							
Abonnement assainissement	du 30/11/2025 au 31/12/2025	0,09 An	116,008 €	10,44 €	0,0 %	0,00 €	10,44 €
Abonnement assainissement	du 31/12/2025 au 31/05/2026	0,41 An	121,161 €	49,68 €	0,0 %	0,00 €	49,68 €
Consommation assainissement à partir de 181 m3	du 14/10/2025 au 31/12/2025	41 m3	1,647 €	67,53 €	0,0 %	0,00 €	67,53 €
Consommation assainissement jusqu'à 90 m3	du 01/01/2026 au 31/05/2026	79 m3	1,496 €	118,18 €	0,0 %	0,00 €	118,18 €
Total				245,83 €		0,00 €	245,83 €

Le détail pour la part assainissement
(abonnement/consommation)

ORGANISMES PUBLICS							
Redevance consommation d'eau potable (agence de l'eau)	du 14/10/2025 au 31/05/2026	120 m3	0,39 €	46,80 €	5,5 %	2,57 €	49,37 €
Préservation ressource/Prélèvement (agence de l'eau)	du 14/10/2025 au 31/05/2026	120 m3	0,02 €	2,40 €	5,5 %	0,13 €	2,53 €
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	du 14/10/2025 au 31/12/2025	42 m3	0,01 €	0,42 €	5,5 %	0,02 €	0,44 €
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	du 01/01/2026 au 31/05/2026	78 m3	0,04 €	3,12 €	5,5 %	0,17 €	3,29 €
Performance des réseaux d'assainissement collectif (agence de l'eau)	du 14/10/2025 au 31/12/2025	42 m3	0,01 €	0,42 €	0,0 %	0,00 €	0,42 €
Performance des réseaux d'assainissement collectif (agence de l'eau)	du 01/01/2026 au 31/05/2026	78 m3	0,03 €	2,34 €	0,0 %	0,00 €	2,34 €
Total				55,50 €		2,89 €	58,39 €
TOTAL DE LA FACTURE				534,01 €		15,69 €	549,70 €

Le détail pour la part Agence de l'Eau

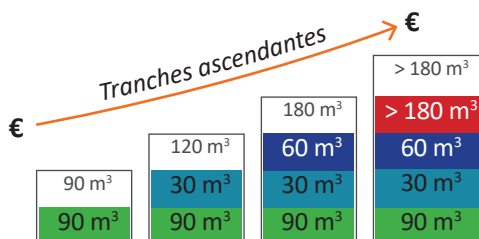
↳ Redevances consommation d'eau potable/prélèvement sur la ressource/performance des réseaux d'eau potable/performance des réseaux d'assainissement

Les tranches progressives de consommation :

Sur la part eau, comme sur la part assainissement, le prix du m³ est progressif. Il évolue selon des tranches ascendantes de consommations :



- ↳ de 0 à 90 m³
- ↳ de 91 à 120 m³
- ↳ de 121 à 180 m³
- ↳ + de 180 m³



MODALITÉS DE FACTURATION

1. Combien de facture, je reçois par an ?

L'Agglomération établit pour tous ses abonnés **2 factures par an** :

FACTURE 1

→ C'est une facture d'**estimation** (1/2 abonnement + consommation en m³)

FACTURE 2

→ C'est une facture sur **relève réelle** (1/2 abonnement + consommation en m³)



Et si moi je suis mensualisé ?

Vous êtes prélevés de
9 acomptes, et recevez une
facture par an, avec votre
échéancier :

9 ACCOMPTE

1 FACTURE DE SOLDE

(= fin de cycle)

Communes d'Albertville (hors Saint-Sigismond), Hauteville, Marthod, Queige, Ugine et Villard-sur-Doron
(hors Les Saixes)

Objet	Date
Acompte 1	10 Mai
Acompte 2	10 Juin
Acompte 3	10 Juillet
Acompte 4	10 Août
Acompte 5	10 Septembre
Acompte 6	10 Octobre
Acompte 7	10 Novembre
Acompte 8	10 Décembre
Acompte 9	10 Janvier
-	10 Février
Prélèvement de la facture de solde	10 Mars
-	10 Avril

1. Quelle périodicité ?

Les parts fixes (abonnement/location compteur) sont facturées en règle générale sur la base de l'année civile, selon les **tarifs votés en Conseil d'Agglomération**. Pour certains secteurs, la période peut être décalée, respectant néanmoins des **périodes de 6 mois**.

Les consommations sont liées aux périodes de relève, indépendamment de l'année civile : les dates prises en compte sont donc variables.

FACTURE 1 : 6 mois d'abonnement (soit 0.5) + estimation de consommation (basée sur une moyenne des consommations antérieures)

FACTURE 2 : 6 mois d'abonnement (soit 0.5) + une relève réelle de l'index du compteur pour la consommation en m³

Ainsi, chaque année, l'usager est facturé du montant correspondant à **1 abonnement annuel**.

Exemple 1

du 01/01 au 30/06 → 0.5 abonnement

du 30/06 au 01/01 → 0.5 abonnement

Exemple 2

du 30/10 au 30/04 → 0.5 abonnement

du 30/04 au 30/10 → 0.5 abonnement

soit 1 abonnement

pour le cycle d'un an indépendamment de l'année civile

JE SURVEILLE MON BRANCHEMENT D'EAU ET MES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Conformément aux règlements de service relatifs à l'Eau et à l'Assainissement et aux obligations de l'abonné, l'entretien, la surveillance et le bon fonctionnement des installations situées sur le domaine privé relèvent exclusivement de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant.

Le service de l'Eau et de l'Assainissement intervient uniquement sur les ouvrages et installations situés sur le domaine public.

Toute fuite ou surconsommation résultant d'un défaut d'entretien, d'une dégradation ou d'une défaillance d'équipements sanitaires situés sur le domaine privé relève de la responsabilité du propriétaire ou utilisateur du branchement*. Il appartient donc à chaque usager de contrôler régulièrement sa consommation et ses équipements sanitaires (robinets, chasses d'eau, réducteurs de pression, adoucisseurs, canalisations privées, systèmes d'arrosage, etc.) et de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et réparer les fuites éventuelles.

Une défaillance, même mineure, peut entraîner des fuites parfois difficiles à détecter et générer une consommation d'eau importante, avec des conséquences financières non négligeables.



Les fuites coûtent chères...

- Un goutte à goutte = 4 litres/heure → 35 m³ / an
- Un mince filet d'eau = 16 litres/heure → 140 m³/an
- Un filet d'eau = 63 litres/heure → 552 m³/an
- Une fuite chasse d'eau = 25 litres/heure → 219 m³/an

Vérifier régulièrement les appareils sanitaires et installations de chauffage.

En effet, les fuites sur chauffe-eau ou chaudière peuvent être très conséquentes en terme de m³/an, à charge des usagers.

Si vous avez détecté une fuite sans pouvoir la localiser, faites appel à un professionnel rapidement.

ON NE PEUT PAS TOUT JETER DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT !

Protégeons le réseau :
Ce qu'il ne faut pas jeter dans les toilettes !

Lingettes
Médicaments
Tampons ou serviettes
hygiéniques
Peintures
Masques chirurgicaux
Résidus alimentaires
Préservatifs
Cotons tiges
Dissolvants
Huiles ou graisse de cuisson

Ces produits provoquent des
bouchons et perturbent le
traitement des eaux usées
en station.

Leur élimination peut nécessiter
des interventions coûteuses,
augmentant ainsi
le coût du traitement de l'eau usée.



POURQUOI Y A-T-IL DU CHLORE DANS L'EAU QUE JE BOIS ?

Une eau sûre, traitée et contrôlée pour
votre santé au quotidien.



DÉSINFECTER L'EAU : UNE PRIORITÉ POUR VOTRE SANTÉ

L'eau est issue d'un milieu naturel vivant. Au gré de ses voyages, l'eau se charge en divers éléments en fonction des milieux qu'elle traverse. Elle peut également être contaminée par certaines pollutions naturelles ou issues de l'activité humaine ou agricole. Ces eaux brutes, captées dans les nappes ou les sources, contiennent parfois une forte concentration en micro-organismes.

Puisque l'eau qui est proposée au robinet sert, majoritairement, à boire et à préparer les aliments, il est indispensable de neutraliser tous virus et bactéries pathogènes pour rendre l'eau potable et sans danger pour notre santé.



Avant d'arriver chez vous, l'eau est donc traitée afin de garantir sa potabilité.



POURQUOI UTILISE-T-ON DU CHLORE ?

Le chlore est utilisé en très petites quantités pour :

- éliminer les bactéries, virus et micro-organismes ;
- garantir une eau potable sans danger ;
- protéger l'eau de tout risque de recontamination pendant tout son trajet, parfois long, dans les canalisations jusqu'à votre robinet.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



La réglementation des eaux de distribution en France répond à des normes drastiques, tout particulièrement en matière de microbiologie afin de garantir une eau saine aux consommateurs.

Les autorités sanitaires et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommandent généralement une concentration en chlore résiduel comprise entre **0,2 mg/L** et **0,5 mg/L** dans l'eau distribuée. Cette plage assure une désinfection efficace tout en minimisant le risque de formation de sous-produits indésirables.

Dans le cadre de mesures de sécurité renforcées comme le plan Vigipirate, les autorités demandent de maintenir une concentration minimale de chlore de **0,3 mg/L** en sortie de traitement et **0,1 mg/L** en tout point du réseau.

POURQUOI L'EAU DU ROBINET A PARFOIS UN GOÛT ?



Le chlore peut réagir avec les matières organiques naturellement présentes dans l'eau, ce qui peut parfois lui donner un léger goût ou une odeur.



ASTUCE SIMPLE POUR ATTÉNUER LE GOÛT DU CHLORE :

Laissez reposer l'eau dans une carafe ouverte et au frais.



L'EAU DU ROBINET : CONTRÔLÉE ET SURVEILLÉE EN CONTINU

Votre eau est contrôlée tout au long de l'année par la Communauté d'Agglomération Arlysère et l'Agence Régionale de la Santé afin de s'assurer de la qualité sanitaire irréprochable de l'eau que vous consommez.

Les résultats du contrôle sanitaire de votre commune sont consultables sur :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



UNE EAU TRAITÉE, POUR VOTRE SANTÉ AU QUOTIDIEN

Le chlore est un allié invisible qui protège votre santé chaque jour.

**Merci de votre
confiance !**

